

DANGÉ-ST-ROMAIN

JUIN 1987

LETTRE MUNICIPALE N° 2

Le mot du maire

VOICI donc la lettre Municipale n° 2.

Sur ma proposition, le Conseil Municipal a décidé d'intensifier l'Information en présentant :

— au printemps : la lettre Municipale qui donnera les grandes lignes du budget primitif et vous tiendra au courant des activités du Conseil pendant les mois d'hiver.

— à l'automne : le Bulletin municipal entièrement financé par la publicité où les informations seront plus riches, plus abondantes, plus développées, plus précises, plus illustrées... et tout cela pour un coût moitié moindre.

L'enquête publique sur le P.O.S. s'est déroulée pendant tout le mois de décembre 1986 : vos élus, après avoir pris connaissance des desiderata de nombreux propriétaires et du remarquable rapport du Commissaire Enquêteur ont, au cours de très nombreuses séances de travail, élaboré une solution de compromis entre :

- d'une part les tenants d'une conception organisée de l'urbanisme ;
- d'autre part les adeptes d'une dispersion de l'habitat.

Une enquête s'est déroulée du 1^{er} au 15 FÉVRIER 1987 afin de connaître les conséquences pour les utilisateurs du déclassement de la partie de la rue Ludovic-Goulier enclavée entre les bâtiments de la Laiterie Coopérative.

Un groupe de personnes concernées a inscrit ses réserves sur la fermeture de cette partie de rue. Nos représentants négocient actuellement avec les responsables de la Laiterie les aménagements pour pallier aux inconvénients d'une telle fermeture.

Enfin, une troisième grande enquête publique relative aux chemins ruraux va s'ouvrir dans les mois à venir ; à ce sujet, vous trouverez, ci-dessous, quelques explications complémentaires.

Ce Bulletin sortant fin juin, je souhaite à tous de bonnes vacances d'été.

Michel EMERY ■

Les chemins ruraux

Les chemins ruraux sont surtout des chemins d'intérêt agricole. La distinction - Voie communale (circulation d'intérêt général) - Chemin rural (circulation d'intérêt agricole) repose sur des considérations d'utilisation et d'aspect.

Ce sont les chemins :

- appartenant à la commune
- affectés à l'usage public
- non classés comme voies communales
- ayant un aspect rural.

Les conditions ci-dessus doivent être toutes réunies.

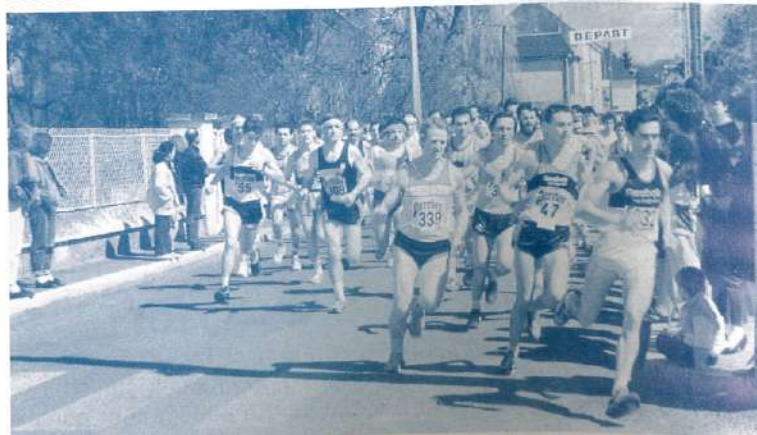
L'appartenance au domaine privé, malgré l'affectation à l'usage public, est une caractéristique fondamentale qui conditionne tout le statut des chemins ruraux.

Quelle est leur vocation ?

- Desservir les terres (aucune propriété ne doit être enclavée)
- Desservir les sites
- Desservir certains ouvrages collectifs et publics.

La propriété de la commune est notamment établie par la présence du chemin sur le cadastre.

La Municipalité va recourir à une enquête publique en vue d'établir l'inventaire de ses chemins, de procéder à l'aliénation de certains d'entre eux et à l'acquisition de certains autres.



Le départ du semi-marathon organisé par l'U.C.I.A. (12 avril 1987).
(Cliché Pascal POTET)



Le Compte Administratif de 1986 sera présenté dans le Bulletin Municipal qui paraîtra fin Novembre 1987.

I - BUDGET PRIMITIF 1987 : Il sera corrigé en cours d'année notamment au moment de l'élaboration du Budget Supplémentaire qui doit être voté avant la fin d'Octobre.

II - BUDGET 1987 : Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 9653965 F.

A. FONCTIONNEMENT

• Répartition des **DEPENSES** par chapitres

CHAPITRE	% du BUDGET	DESIGNATION
60 Denrées et fournitures	3,94	Habillement, combustibles, fournitures scolaires
61 Personnel	29,89	Salaires, charges sociales
63 Travaux et Services	11,81	Entretien, voirie, assurances, E.D.F.
64 Participations	12,25	Aide sociale, charges intercommunales, contrats d'association
66 Gestion générale	6,57	Imprimés, frais P.T.T., indemnités
67 Frais financiers	13,92	Intérêts des emprunts
83 Prélèvements	19,07	Financement du budget « investissements »
62, 65, 69 Divers	2,55	Taxes véhicules, subv. aux associations, charges.

• Répartition des **RECETTES**

	MONTANT	DESIGNATION
Impôts locaux	2895602	Taxe d'habitation - Foncier bâti ou non bâti - Taxe prof.
Aides en provenance de l'Etat et du Département	2315497	Dotation globale de fonctionnement - Fonds National et Départemental de taxe professionnelle
Autres ressources	1510038	Entrées à la piscine - Tickets restaurant scolaire Taxe des ordures ménagères - Excédent reporté, etc.
TOTAL	6721137	

Ensemble des Ressources

A Impôts locaux	43,1 %
B DGF (aides de l'Etat et du Département)	34,4 %
C Autres ressources	22,5 %

Répartition des Impôts locaux

1 Taxe d'habitation	29,3 %
2 Foncier bâti	18,9 %
3 Foncier non bâti	7,0 %
4 Taxe professionnelle	44,8 %

Pour 1987 les **dépenses** s'élèvent à 2932828 F correspondant aux investissements suivants :

Remboursements d'emprunts	667828
Voierie (Programme 87)	800000
Tennis couvert	460000
Eglise de Dangé (Réparations Clocher)	290000
Bâtiments communaux divers (grosses réparations)	280000
Matériels divers	160000
Hydraulique (2 ^e tranche)	100000
Camping (complément)	+ 136000
Bureau informatique Mairie (complément)	+ 27000
Bâtiment Informatique et Gapp (complément)	+ 12000

Ce Budget :

1) se caractérise par une diminution du recours à l'emprunt et de meilleures conditions d'autofinancement ; (Ces emprunts relatifs au tennis couvert seront entièrement remboursés par la Section Tennis de l'A.S.D.R.).

- 2) privilégie les dépenses d'investissements ;
- 3) diminue la progression de la pression fiscale.

Ces dépenses sont financées par les **recettes** suivantes :

Prélèvement sur le budget de fonctionnement	1281965
Emprunts	841000
Subventions	517618
Fonds de compensation de la T.V.A.	104000
Taxe Locale d'Equipement	100000
Dotation Globale d'Equipement	30000
Recouvrement de créances	37935
Excédent d'investissement reporté	20310

TOTAL 2932828

B. INVESTISSEMENTS

Les crédits reportés du budget 1986 (1159574) correspondent à des opérations non réalisées au 1^{er} janvier 1987.

III - BUDGET D'ASSAINISSEMENT

En **Fonctionnement** il s'équilibre en recettes et en dépenses à 381784 F. Rappelons que la taxe est fixée à 1,35 F par m³ et le montant de la prime annuelle à 206 F.

En **Investissement** il s'équilibre à 860506 F et comprend surtout la construction d'un silo à boues de 500 m³.

I - B.A.S.

Après la distribution des colis de Noël, nous avons eu le repas complétant le cadeau du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale, nouvelle appellation du B.A.S.). Tous les participants sont repartis enchantés de leur banquet qui fut animé par la « Gazette de Dangé-St-Romain ».

Il y a quelques semaines, la traditionnelle bourse aux vêtements avait lieu. Cette fois-ci, plus de déposants, moins de vêtements mais de plus belle qualité; beaucoup d'acheteuses, et énormément de personnes bénévoles pour aider à la mise en place mais surtout pour le rangement. Merci à tous.

II - FOYER-LOGEMENT

Au Floréal la vie continue tranquille mais, malgré tout, active. Cette année a été créée une association : « L'AMICALE LE FLORÉAL » grâce à laquelle nous pouvons organiser des animations :

- Le 21 DÉCEMBRE : le repas de Noël a eu un gros succès, nous avons même dû refuser du monde.
- Plusieurs fois des artistes sont venus divertir les Résidents lors de goûters d'anniversaire. Le prochain viendra le 8 SEPTEMBRE avec un programme de guitare classique, diapositives et chansons anciennes.
- Plusieurs voyages ont été organisés :
 - le 10 MARS : visite de la crèche animée à Bressuire;
 - le 17 JUIN : voyage surprise;
 - du 20 au 27 SEPTEMBRE : séjour à Balaruc-les-Bains dans l'HÉRAULT.
- Le 24 JUIN aura lieu une soirée porte ouverte avec vente de travaux, pâtisserie, assiette anglaise servie au restaurant, divertissements. Cette soirée se terminera par un mini-feu de St-Jean et une sauterie.
- N'oublions pas la gymnastique d'entretien tous les mercredis à 16 h 30.

Tous et toutes pouvez participer à ces animations : les échanges entre générations peuvent apporter beaucoup à chacun.

III - HOMMAGES

Madame MORILLEAU

Le 20 AVRIL 1987 s'est éteinte Madame MORILLEAU.

Elle était très appréciée dans les activités de la bibliothèque, à la création de laquelle elle a participé, sur la proposition de Monsieur MORILLEAU, avec toutes les tâches, variées et ingrates parfois, que nécessite une telle responsabilité assumée, bénévolement, durant 10 ans.

Elle savait choisir les livres en fonction des personnes et n'hésitait pas à les porter elle-même, à pied, chez les personnes âgées. Nous lui garderons un souvenir ému et reconnaissant.

Monsieur Gustave MALBRANT

Monsieur Gustave MALBRANT nous a quittés définitivement le 20 MARS 1987.

Il naquit à DANGÉ le 6 JUILLET 1907, fréquenta l'école primaire de son village puis le collège Saint-Stanislas de POITIERS. Il entra à la LAITERIE de Dangé comme contrôleur puis succéda à son père comme agent d'assurances et prit sa retraite en 1973.

Attiré par les activités sportives et la vie publique, il créa en 1946, avec ses amis, l'ASDR, dont il resta président pendant 20 ans. Ses compatriotes lui confièrent deux mandats électifs dont un au titre de Maire, de 1965 à 1971. Ses réalisations furent nombreuses : la construction du Collège, de la Piscine, l'aménagement du Stade Marcel Thiollet, l'implantation de l'usine BRIONNE, il facilita également celle de l'usine PLASTIDA.

Jusqu'en 1983, il resta président du Syndicat du Collège.

Nous garderons de Monsieur Gustave MALBRANT l'image d'un homme dévoué, affable, au contact humain facile, sachant concilier responsabilité et amitié. Il restera dans notre souvenir un Maire aimé et apprécié.

IV - ENVIRONNEMENT

Notre commune s'est inscrite au concours national du fleurissement de la France.

Nous faisons tous les ans des efforts de plus en plus grands, et nous vous incitons à participer activement à fleurir fenêtres et balcons.

Un effort collectif est nécessaire à la réussite de ce concours. Nous comptons sur vous pour l'embellissement de notre commune.

V - ASSOCIATION FONCIÈRE

Le Président de l'Association Foncière de Dangé St-Romain informe que les taxes de remembrement sont assujetties à la T.V.A. à compter du 1^{er} janvier 1987. En conséquence, le rôle qui sera mis en recouvrement au cours de l'année 1987 tiendra compte du taux de T.V.A. à 18,6 %. Cette taxe pourra éventuellement être récupérée par les redevables selon leur propre régime d'imposition.



Aubade dominicale par la fanfare du 6^e Régiment Cuirassiers d'Olivet (Chef Christian TOUZALIN) (5 avril 1987)



• MAIRIE

Tél. 49 86 40 01

Ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
(sauf : lundi, mercredi, samedi après-midi)

RECEPTIONS DU MAIRE

De 10h à 12 h : mardi, vendredi, samedi
ou sur rendez-vous

sauf
réunions

PERMANENCES A LA MAIRIE

- Mutualité Sociale Agricole :
2^e jeudi de chaque mois de 14 h à 16 h.
- Conciliateur :
vendredi après-midi à partir de 15 h.
- Allocations Familiales :
2^e mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h.
- Société Artisanale de Secours Mutuel :
(actuellement supprimée)
- C.I.C.A.S. : Retraite complémentaire
(selon calendrier affiché en Mairie).
- Sécurité Sociale :
salle du Conseil Municipal : lundi de 14 h à 15 h 15.

• PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL

- Assistance Sociale :
le mardi de 14 h 30 à 16 h.
- Consultation des nourrissons :
le lundi à 14 h.
Rendez-vous à prendre au : 49 21 60 87
- Bibliothèque :
le mercredi de 10 h à 12 h
le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Responsables : Mme MORILLEAU,
Mme CHAUSSÉ, Mme CORDEIRO.

• ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

- M. ARNAULT Michel Tél. 49 86 41 19
- Mme PETIT Annick Tél. 49 86 40 35

• AIDE MÉNAGÈRE

- Mme FURGET Tél. 49 86 42 74

• GENDARMERIE

Tél. 17 ou 49 85 60 11

- Les Ormes.

• PTT rue Jules-Ferry

Tél. 49 86 40 00

Ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Le samedi de 9 h à 12 h
Départ du courrier : 18 h 35 et le samedi : 12 h 25.

• SERVICE D'ADDUCTION D'EAU

M. GUÉRIN René Tél. 49 86 42 86

• GROUPES SCOLAIRES

Collège NATIONALISÉ Tél. 49 86 41 09
Collège PRIVÉ ST-PIERRE Tél. 49 86 41 38
Ecole PRIMAIRE PRIVÉE ST-GABRIEL Tél. 49 86 34 23
Ecole ALPHONSE-DAUDET Tél. 49 86 41 64
Ecole LOUIS-PERGAUD Tél. 49 86 43 45
Ecole MATERNELLE A.-SOUCHE Tél. 49 86 35 24

• RESTAURANT SCOLAIRE

Groupe DANGÉ Tél. 49 86 30 79
Groupe SAINT-ROMAIN Tél. 49 86 43 45

• CULTE CATHOLIQUE

— M. le Curé DROUULT,
rue Jules-Ferry Tél. 49 86 40 71

• POMPIERS

En cas d'urgence, deux dispositifs
d'appel de la sirène sont implantés, à
la Mairie et le deuxième au Centre
Social à St-Romain. Tél. 49 86 40 08
Tél. 49 86 40 44
Tél. 49 86 41 25
Tél. 49 86 37 34

• SERVICES MÉDICAUX ET PARA-MÉDICAUX

— AMBULANCES :

- M. AUBERT, 38, rte de Descartes Tél. 49 86 40 33
- M. CHARRAULT Luc, Les Hardouins Tél. 49 86 34 88

— DENTISTES :

- M. BEAUZILLE, 86, rue Nationale Tél. 49 86 30 94
- M. MARZAT, 21, rue du Collège Tél. 49 86 41 68

— INFIRMIÈRES :

- Mme GUIN,
Cabinet d'auxiliaire médical Tél. 49 86 33 71
- Mme HAYE, 28, cité La Fayette Tél. 49 86 43 76
- Mlle VINCENT, 37, rue du Collège Tél. 49 86 37 02

— KINÉSITHÉRAPEUTES :

- M. BOULY Pierre,
Cabinet d'auxiliaire médical Tél. 49 86 30 57
- Mme et M. VIEL, 19, rue du Collège Tél. 49 86 41 44

— MÉDECINS :

- Cabinet médical - rue de la Pelotinière
- Docteur Dominique MARIE Tél. 49 86 40 31
- Docteur Robert STANGHELLINI Tél. 49 86 42 75
- Docteur Jean TOCOUA Tél. 49 86 45 00

Le service médical de garde est assuré du samedi midi au
lundi 8 h 00 selon le tableau établi par l'Ordre Départemental
des Médecins, par un des Médecins du Canton dont le nom et le
numéro de téléphone sont indiqués le samedi matin dans la
presse. La Brigade de Gendarmerie aux ORMES possède également
la liste.

En cas d'urgence, pendant que le médecin de garde effectue
une visite et se trouve momentanément absent, sa permanence
téléphonique est à même d'avertir le service hospitalier le plus
proche de l'arrivée imminente, soit par ambulance, soit par
voiture particulière d'un malade critique dont l'état exige un
examen immédiat.

• PHARMACIEN

- M. Philippe NAUD,
4, rue de St-Romain Tél. 49 86 40 25

• VÉTÉRINAIRE

- Docteur Marc LANCNER,
20, rue Jules-Ferry Tél. 49 86 40 17